

AIDE A L'ACHAT OU A LA LOCATION D'UN VEHICULE PEU POLLUANT
ATTESTATION SUR L'HONNEUR
RESPECT DES CONDITIONS DE DETENTION DU VEHICULE ACQUIS OU LOUÉ

Je soussigné(e) :

- Nom :
- Prénom :

Pour un représentant légal de société :

- Dénomination ou raison sociale :

Demeurant (siège de la société pour les personnes morales) :

- Adresse :
- Code postal et commune :

ATTESTE SUR L'HONNEUR
(cocher la ou les mentions correspondantes)

1. Pour l'achat ou la location¹ (contrat de location d'une durée supérieure ou égale à deux ans) d'un véhicule neuf dans le cadre d'une demande de bonus écologique ou prime à la conversion (y compris rétrofit le cas échéant) :

- Ne pas céder le véhicule dans **l'année** suivant sa première immatriculation ni avant d'avoir parcouru au moins **6 000 kilomètres** pour une voiture particulière ou une camionnette ;
- Ne pas céder le véhicule dans **l'année** suivant sa première immatriculation ni avant d'avoir parcouru au moins **2 000 kilomètres** pour un deux-trois roues ou un quadricycle à moteur ;
- Ne pas céder le véhicule dans **l'année** suivant sa première immatriculation ni avant d'avoir parcouru au moins **40 000 kilomètres** pour un véhicule lourd de catégories M2, M3, N2 ou N3.
- Ne pas céder le véhicule dans **l'année** suivant sa première immatriculation, ni avant d'avoir parcouru au moins **10 000 kilomètres** ou **700 heures** de fonctionnement, pour un petit train routier touristique.

2. Pour l'achat ou la location (contrat de location d'une durée supérieure ou égale à deux ans) d'un véhicule d'occasion dans le cadre d'une demande de bonus écologique :

- Ne pas céder le véhicule dans les **deux ans** suivant la date de facturation du véhicule ou de versement du premier loyer.

¹ Le code de l'énergie prévoit la possibilité de rompre le contrat de location sous réserve du respect des obligations énumérées dans le présent document. Il ne permet pas de modifier le contrat de location en portant sa durée à moins de deux ans postérieurement à sa signature.

AIDE A L'ACHAT OU A LA LOCATION D'UN VEHICULE PEU POLLUANT
ATTESTATION SUR L'HONNEUR
RESPECT DES CONDITIONS DE DETENTION DU VEHICULE ACQUIS OU LOUÉ

J'atteste également savoir que la rédaction de fausses attestations constitue un délit puni par la loi et avoir connaissance des sanctions auxquelles je m'expose en cas d'établissement d'une fausse attestation :

- paiement de dommages-intérêts
- jusqu'à 1 an de prison
- jusqu'à 15 000€ d'amende

Cette attestation est délivrée à la demande de l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

le :

Signature